

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 91 (1946)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Quand la grande muette se met à parler  
**Autor:** Montfort  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342335>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Pour la Suisse :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Étranger :  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

---

## Quand la grande muette se met à parler

« Qui ne sait se taire,  
nuît à son pays »

La polémique qui sévit actuellement dans la presse à propos de questions militaires cause un tort considérable à l'Armée dont elle sape la discipline qui en fait la force principale.

Il suffit d'avoir le moindre contact avec des officiers, des sous-officiers et des soldats pour s'en rendre compte.

Ces articles constituent, qu'on le veuille ou non, une propagande contre le devoir militaire ; ils découragent les bien intentionnés et incitent ceux qui le sont moins à la désobéissance. Il n'est que de constater la mentalité actuelle de certains *officiers*, en service et hors service, ou le nombre toujours plus grand d'*officiers* qui cherchent à se dérober, sous des prétextes insuffisants ou même inadmissibles, à des services légaux d'une durée de quelques jours : les cours d'officiers I/46, par exemple.

Les articles des journaux dits « bourgeois » ou « de droite », que les lecteurs croient d'ordinaire pouvoir prendre au sérieux,

causent infiniment plus de tort que ceux d'une certaine presse systématiquement hostile, où il est habituel de trouver des attaques contre les chefs militaires ou contre les autorités.

C'est à eux que l'on doit ce découragement et même ce mauvais esprit qui se manifestent chez ceux qui font encore du service militaire — car tout ne s'est pas terminé à la Journée des drapeaux ! — et le *service* militaire demeure.

Ce n'est pas étonnant. Les lecteurs des journaux, mais ce sont nos soldats ! Comment pourraient-ils se débarrasser, au moment où ils revêtent l'uniforme, des sentiments, des opinions, de la mentalité forgés en eux par une prose néfaste ?

Ils ont répondu sans défaillance à l'appel du pays en septembre 1939, et ils ont failli se faire tuer sans utilité : puisqu'on leur apprend qu'il n'y avait pas de plan d'opérations ; ce qui revient à dire, pour la grosse masse qu'on mêle maladroitement au débat, que rien n'était prêt.

Au sujet de l'opportunité, de la nécessité, ou même de la possibilité pour nous d'avoir des « plans d'opérations », des journalistes qui n'ont jamais commandé, même une corvée de soupe, ont pris position ; ils ont « tranché », là où des officiers généraux, en activité, pensent autrement.

Un officier est convoqué à un cours, mais son journal lui dit chaque jour que ces services ne servent à rien, que « l'instruction chez nous n'a pas changé depuis les dernières expériences de la guerre ». Et à force de le lire, il finit par croire, et conclure que ses chefs, les plus élevés en grade, ceux qui pourraient exercer une influence, sont des incapables ou des rétrogrades — du genre du colonel Ramollot — qui ne songent qu'à se cramponner à une situation acquise.

L'instruction n'a pas changé ? Forcément non. L'instruction militaire a pour but unique la préparation à la guerre. Or, la tactique dépend des moyens, des armes à disposition. A arme nouvelle, tactique nouvelle, partant instruction nouvelle. Du moment que nos armes les plus récentes datent, à quelques

exceptions près, de plusieurs années, que, d'autre part, les moyens connus de nos adversaires éventuels susceptibles d'influencer notre tactique n'ont pas changé depuis 1944-45, on ne voit pas très bien ce qu'on pourrait modifier d'essentiel à l'instruction.

Les armes sont restées les mêmes, l'homme qui s'en sert ou qui « les sert » est resté le même, notre terrain est resté le même, que pourrait-on changer ?

A propos de notre terrain, il faut relever combien nos tacticiens amateurs font fausse route en citant des opérations qui se sont déroulées dans les plaines de Belgique, d'Allemagne, de France ou même dans la Forêt-Noire, pour nous prouver que nous sommes des arriérés.

Quand on étudie de près les campagnes des Apennins (1943-44) ou de la libération du sud-est de la France (1945), c'est-à-dire des combats qui se sont déroulés dans un terrain comparable au nôtre, on s'aperçoit bien vite que nous sommes encore dans la bonne voie. On ne pourrait du reste copier la 1<sup>re</sup> Armée française, n'en déplaise à ses admirateurs, avec des moyens suisses 1946.

Mais il faut continuer à nous entraîner, à nous préparer, à nous instruire avec les procédés qui correspondent à nos moyens et à notre terrain, pour ne pas perdre « l'acquis ».

Quant aux *méthodes* d'instruction, il ne faudrait pas limiter l'étude au cas particulier de l'armée américaine. Il existe d'autres armées dans le monde. Et pour parler du « drill », on pourrait peut-être comparer le drill anglais et le drill « prussien ».

Au point de vue organisation tactique, s'il fallait pousser la décentralisation des moyens plus loin, étant donné la rapidité des engagements, et du régiment combiné en venir au bataillon combiné ou à la compagnie combinée, notre organisation des troupes actuelle est suffisamment souple pour nous permettre de le faire.

Sur bien des points nous avons été des précurseurs et nous n'avons pas encore été dépassés en ce qui concerne, par exem-

ple, l'art militaire en montagne. Mais nul n'est prophète en son pays et il nous manque l'auréole du vainqueur.

\* \* \*

Notre armée n'est pas commandée, elle est administrée, dit-on encore. La réorganisation du haut-commandement est militairement et théoriquement fort simple. Toute hiérarchie forme une pyramide et se termine en pointe. Il faudrait donc à l'armée un chef, un général dès le temps de paix. Mais il ne servirait à rien, il serait même nuisible, d'augmenter encore l'éventail qui termine actuellement notre hiérarchie, en créant un inspecteur général qui serait, comme le veut la fameuse loi de 1939 prônée par certains journalistes, l'*alter ego* du Chef de l'instruction et du Chef de l'E. M. G.

Pratiquement, il resterait donc à faire accepter au peuple suisse l'idée du général du temps de paix et à obtenir de nos journalistes, qui aiment particulièrement à jouer aux « stratèges du Café du commerce », qu'ils ne « démolissent » pas de temps en temps ce général, sous un prétexte ou sous un autre, si cet officier ne sait pas particulièrement ou spécialement soigner sa popularité.

\* \* \*

Il est facile aux rédacteurs de tous ces écrits de prétendre qu'ils n'ont pas voulu nuire à l'Armée, ni même engager une polémique ; mais cette réponse facile est puérile et n'arrange rien. Le mal est fait et ses auteurs, directs et indirects, ne pourront jamais le réparer.

La « grande muette » doit rester muette, à tous les échelons.

Et les journalistes suisses feront bien, comme leurs confrères étrangers, de ne pas aborder de trop près des sujets réservés d'ordinaire à leurs chroniqueurs militaires. *Ne sutor ultra crepidam !*

Les rapports, comptes rendus, ordres ne doivent pas être publiés à tort et à travers dans la grande presse.

L'exercice du droit de plainte (R.S. art. 48-59), les rapports de cours fournissent aux subordonnés toutes les occasions nécessaires pour faire entendre leur voix. La « lessive de guerre » se fera à moins de mal en famille.

Ceux qui aiment à faire parler d'eux y perdront en popularité facile, mais l'Armée y gagnera et avec elle, sans nul doute, le pays tout entier.

\* \* \*

Nous adressant plus particulièrement à nos camarades de tous grades, ou sans grades, nous voulons croire qu'il est possible de parler encore de *devoir militaire* à un soldat suisse, et que nombreux sont ceux qui n'oublient pas cette obligation sacrée, pour ne songer qu'aux droits d'un « citoyen libre d'un pays libre », comme le faisait récemment un premier-lieutenant dans une demande de dispense où il employait cette formule

Faudrait-il cesser d'admettre que la loi du 12 avril 1907, acceptée par le peuple suisse dans sa majorité, est encore en vigueur et que « tout Suisse doit le service militaire » ? Que « tout militaire peut être tenu d'accepter un grade, d'accepter les services que ce grade comporte, de se charger d'un commandement... et d'en remplir les obligations ? »

On veut espérer qu'ils envisageront froidement les problèmes actuellement posés devant l'opinion publique, en mettant dans la balance tout ce qu'ils ont vu, ou que leurs chefs leur ont dit à l'armée et non seulement ce qu'ils lisent dans les journaux.

S'ils font ainsi, nul doute que la confiance qu'il doivent avoir dans leurs chefs actuels, confiance qui est le fondement de la discipline, ne soit maintenue.

\* \* \*

Quant aux officiers qui polémiquent dans les journaux à propos d'un service qu'ils *viennent d'accomplir* et critiquent leurs chefs, ils donnent l'exemple le plus fâcheux et la preuve qu'ils

n'ont absolument rien compris à la discipline ; elle se borne probablement, pour eux, aux claquements de talons. Si des officiers se permettent cette année une attitude aussi scandaleuse, que dirions-nous l'an prochain à de simples soldats qui critiqueraient dans la presse leur capitaine après le cours de répétition.

Y aurait-il une discipline pour les officiers et une autre pour les sous-officiers et les soldats ?

Va-t-on introduire le particularisme et la libre critique dans l'armée ? Admettre des excès de ce genre, c'est marcher tout droit à la garde nationale.

\* \* \*

« La conférence de la paix a donné aujourd'hui le spectacle de la plus complète confusion », disait le 12. 8. 46 le radio-reporter de Sottens. Décidément, dans la situation actuelle, bien des écrits et des paroles sur notre armée, qui dénotent aussi la confusion, auraient dû rester dans le cercle des autorités civiles et militaires responsables. Il y a de pauvres égarés qui ont moins divulgué sur le même sujet, moins causé de tort à l'Armée et au Pays, et qui ont été fusillés.

\* \* \*

Il semble permis à un de ces officiers de carrière, qui ont consacré leur vie, tout leur temps, à notre armée, de crier halte-là à ceux qui dans toute cette affaire ne voient qu'une occasion de se mettre en vedette, ou qu'un levier politique, c'est-à-dire des avantages personnels.

Colonel-divisionnaire MONTFORT.

15.8.46

---